

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 21

Procurations : 8

Absent : 0

Date convocation et affichage : 29/05/26

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 19h, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle Espace République à Jacou, en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Renaud Calvat, Maire.

Membres présents :

Renaud Calvat, Maire,
Magali Nazet-Marson, Brigitte March, Jean-Michel Caritey, Sophie Cornut, Benjamin Delprat, Elisabeth Nait, Nicolas Jourdan, adjoints

Christine Baudouin, Sabine Perrier-Bonnet, Daniel Iché, Eric Monin, Thibaut Azaubert, Virginie Pascal, Virginie Rigal, Brice Favre, Laure Derail, Laure Pith, Julie Masson-Aliaga, Renaud Trinquier, Jérémy Veillard, conseillers municipaux

Membres représentés :

Karine Anneya	pouvoir à Elisabeth Nait
Patrick Azéma	pouvoir à Renaud Calvat
Bertrand Beauchard	pouvoir à Brice Favre
Bruno Chareyre	pouvoir à Benjamin Delprat
Meriem Ferhat	pouvoir à Eric Monin
Jean-Christophe Maurel	pouvoir à Laure Pith
Corentin Pic	pouvoir à Thibaut Azaubert
Cindy Husson	pouvoir à Renaud Trinquier

Membre absent : /**Secrétaire de séance** : Christine Baudouin**Affaire n°5 – Convention portant attribution d'une subvention au titre du fonds d'amorçage de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)**

Rapporteur : Julie Masson-Aliaga

Afin d'accompagner la MJC Boby Lapointe dans le démarrage de l'activité de gestion du centre de loisirs, la commune souhaite attribuer à l'association une subvention exceptionnelle au titre d'un fonds

d'amorçage. En effet, la phase de lancement de cette nouvelle activité nécessite la mobilisation de moyens humains, matériels et organisationnels préalables à l'ouverture effective du service.

Cette aide financière, d'un montant de 20 000 euros, a vocation à couvrir les dépenses directement liées à la mise en œuvre initiale de l'activité, notamment les frais de recrutement de la direction, les dépenses de structuration administrative ainsi que l'acquisition de matériel pédagogique.

La convention jointe à la présente délibération a pour objet de définir les conditions d'attribution, de versement et de contrôle de cette subvention exceptionnelle.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention portant attribution d'une subvention exceptionnelle au titre du fonds d'amorçage de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) entre la commune et la MJC Bobby Lapointe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Madame la conseillère municipale et en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE la convention précitée.

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.

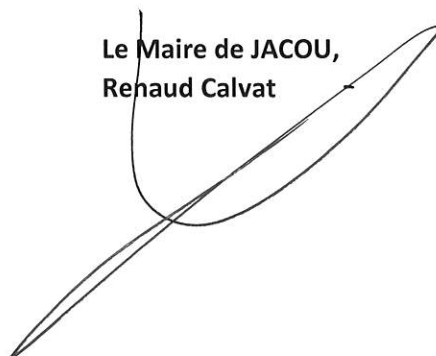
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Le secrétaire de séance,

Christine Baudouin



**Le Maire de JACOU,
Renaud Calvat**



Certifiée exécutoire compte tenu des :

- date d'envoi en Préfecture le : 9/06/26
- date d'affichage le : 9/06/26